

Sur invitation de la Préfecture, s'en est suivie une première réunion en date du 6 février 2015 à laquelle participait des représentants de collectivités locales, de la DREAL et de nos deux entités (copie jointe annexe 3).

A cette occasion, nous étions informés du dépôt d'un dossier par la société SOLEV dans le cadre de la régularisation administrative de plusieurs activités et notamment la présence sur site de stocks importants de matières inflammables présentant des risques graves liés à la sécurité et aux incendies.

L'existence de ce risque pour la sécurité n'étant contestée par personne, des solutions étaient envisagées à l'effet d'endiguer le risque pesant sur leurs installations et de supprimer celui pesant sur notre structure et ses actifs. Il était alors évoqué une délocalisation de notre entreprise.

Une deuxième réunion de travail a eu lieu le 10 avril 2015 à l'occasion de laquelle le principe du déménagement de nos installations semblait être privilégié. Il était indiqué que l'associé unique de la société SOLEV était favorable à une telle alternative. (copie jointe annexe 4).

Le 2 juillet 2015, nous nous réunissions en leurs locaux. Il était rappelé qu'à l'issue de la précédente réunion, la solution de déplacer le bâtiment de notre entreprise avait été validée, dans l'attente des évaluations foncières. Il était ainsi décidé qu'une prochaine réunion interviendrait le 9 septembre 2015. (copie jointe annexe 5).

Début septembre 2015, le secrétariat de la sous préfecture de Gourdon nous a informé que la dite réunion était reportée.

N'ayant aucune nouvelle, nous avons été contraints d'adresser à la société SOLEV deux courriers en recommandé avec demande d'AR respectivement en date du 31 mars 2016, et du 9 mai 2016 à SOLEV afin de connaître l'évolution de la situation (copie jointe annexe 6 et 7).

Nous adressions copie de ces correspondances aux différents services administratifs (sous préfecture, DREAL, mairie et Cauvaldor).

Ces différents courriers restant lettre morte, nous avons confié notre dossier à un cabinet d'avocat qui leur a adressé un courrier le 28 juin 16.

Concomitamment, le 17/06/16, nous déposons le dépôt de permis pour notre extension.

L'obtention du permis de construire est intervenue le 25 aout 2016.